



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS  
À L'ÉTRANGER

**DELIBERATION N° 8 / 2005 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR  
L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER  
Réunion du 24 novembre 2005**

**Le conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger s'est réuni le 24 novembre 2005 à 14h30**

Étaient présents :

M. Philippe ETIENNE, M. Jean-François DESMAZIERES, M. Michel LUMMAUX, M. Sylvain ITTE,  
M. Alain DELWASSE, , M. Gérard BLONDEL.  
M. François PERRET, M. Thierry LE GOF, Mme Anne DUTERTRE M. Philippe DECOUAIIS,  
M. Pascal GONDRAND, M. Philippe CERF  
M. Francis HUSS, M. Jean-Pierre BAYLE, M. André FERRAND, M. François DENIS,  
M. Abdelouhab BOUKOURAYCH,  
M. Michel BOUDOUX, M. Didier PEREME, Mme Blandine DESCLOQUEMANT,  
M. Stephan MADRIAS, M. François TURLAN.

*En application de l'article 4 du décret n°2003-1288 du 23 décembre 2003, M. Bruno BOURG-BROC, M. Robert DEL PICCHIA, empêchés, ont donné procuration à Monsieur Philippe ETIENNE.  
M. Antoine POUILLIEUTE, empêché, a donné procuration à M. Jean-François DESMAZIERES.  
Mme Françoise LE BIHAN, empêchée, a donné procuration à M. Sylvain ITTE.*

*Voix consultatives : Mme Maryse BOSSIÈRE, M. Gilles LE MOAL, M. Jean SARREO.*

POINT N° 8 : sorties d'inventaires.

Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur les sorties d'inventaire des établissements en gestion directe de Munich (Allemagne) et Rabat (Maroc).

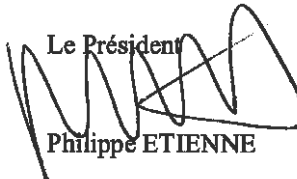
Le président soumet les sorties d'inventaire de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger au vote du conseil d'administration.

**VOTE POUR : UNANIMITE**

La proposition de sortie d'inventaires est adoptée.

Pour exécution,  
La Directrice

  
Maryse BOSSIÈRE

Le Président  
  
Philippe ETIENNE

Destinataires

Monsieur le ministre des affaires étrangères,  
Madame la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie  
Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Monsieur le ministre délégué au Budget et à la réforme de l'Etat.